



Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection
Département des actions préventives et des publics vulnérables

2021 DPSP 4 Subventions (709 340 euros), conventions et avenants aux conventions avec 26 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité 2015-2022 met en œuvre une politique globale et cohérente de prévention de la délinquance et de la récidive, d'aide aux victimes et d'amélioration de la tranquillité publique sur le territoire parisien, partagée entre la Ville de Paris et les différents partenaires de la justice (Parquet, juges d'application des peines, Tribunal pour enfants, Service pénitentiaire d'insertion et de probation, Protection judiciaire de la jeunesse, etc.), la Préfecture de Police, le Rectorat ainsi que les associations parisiennes, notamment celles travaillant auprès des jeunes.

Dans ce cadre, en matière de prévention de la délinquance et en complément des dispositifs qu'elle pilote directement (cellules d'échange d'informations nominatives « mineurs en difficultés », rallyes citoyens, réseaux d'aide aux victimes, accueil des TIG, stratégie parisienne de prévention des rixes (SPPR), etc.), la Ville de Paris soutient, par voie de subventions, des actions et des projets menés dans ce domaine par des opérateurs associatifs et notamment :

- des actions d'éducation populaire ou d'occupation positive implantées sur des territoires marqués par une activité délinquante et/ou de troubles à la tranquillité publique ;
- des actions visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation d'infra-délinquance ou sous main de justice ;
- des actions visant, au-delà d'un public cible spécifique ou d'un territoire particulier, à agir préventivement face à des phénomènes évolutifs tels que les rixes à Paris.

De même, en matière de lutte contre la récidive, la Ville de Paris met en place, en lien avec ses partenaires, une politique volontariste qui vise à accompagner chaque année l'insertion sociale et professionnelle des parisiens sous-main de justice, tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert avec l'objectif de prévenir la réitération de l'acte délinquant. Elle s'adresse aux parisiens, et plus particulièrement aux jeunes de 13 à 25 ans, ayant commis une infraction et faisant l'objet d'une mesure alternative aux poursuites (mesure de réparation pénale par exemple avec notamment le dispositif vélib « Tu casses, tu ré pares »), ou ayant été condamnés à une mesure judiciaire en milieu ouvert (travail d'intérêt général...) ou à une peine d'emprisonnement. Les différentes actions mises en œuvre sont liées et articulées entre elles de manière à proposer un parcours vers l'insertion professionnelle cohérent et sans rupture entre le milieu carcéral et le milieu ouvert.

Par ailleurs, considérant le public placé sous main de justice particulièrement exposé au risque de radicalisation violente, la Ville de Paris soutient des actions à destination de ce public dans le champ de l'éducation à l'image, aux réseaux sociaux et aux média ainsi que des actions à visée citoyenne. Elle soutient également des actions en direction des jeunes, dans le champ de la prévention primaire.

Enfin, afin de répondre à des problématiques spécifiques liées à certains territoires ou rencontrées par certains publics, la Ville de Paris soutient des actions d'occupation positive de l'espace public et des dispositifs de protection et de sûreté.

La présente délibération a pour objet le soutien à la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans le champ de la prévention de la délinquance (I), de la récidive et de la radicalisation (II) ainsi que de la protection et de la sûreté (III).

Les projets soutenus au titre de la prévention de la délinquance

1. L'occupation positive de l'espace public

➤ L'association Espoir Centres Familiaux De Jeunes (Espoir-CFDJ) pour le projet « Mini ferme à Éole ».

Dans le prolongement de l'expérience menée au square Bashung, une seconde mini-ferme a vu le jour en janvier 2020 au sein des jardins d'Éole (18ème), site désinvesti par les familles en raison de la présence de nombreux usagers de drogues et de personnes en errance. Prioritairement ouverte aux enfants, familles, établissements scolaires et associations locales, la mini-ferme est composée d'animaux (poules, chèvres, moutons...) et d'un atelier d'écoconstruction servant de support éducatif aux actions à destination des groupes scolaires, des enfants et des centres de loisirs. Une transhumance urbaine participative sillonne quotidiennement le jardin.

Des éducateurs, animateurs et médiateurs accueillent chaque jour le public. Ils reçoivent également des mineurs orientés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre de l'exécution de leur mesure de travail d'intérêt général (TIG) ou de réparation pénale.

Ouverte tous les jours de la semaine et le week-end, la mini-ferme a accueilli, en 2020, 24 002 personnes dont 454 scolaires.

Plusieurs Directions de la Ville se sont associées pour soutenir la création et la reconduction de ce projet dont notamment, la DASES, la DEVE et la DPSP.

Afin de poursuivre le soutien à ce projet, le montant proposé de la subvention en 2021 est de 143 000 € réparti comme suit : 43 000 € pour la DPSP et 100 000 € pour la DASES/Santé.

➤ Ludomonde et l'association l'Intestine

Ces deux structures interviennent également sur les Jardins d'Éole. Comme vous le savez, la Maire de Paris a décidé de rendre aux riverains cet espace vert dont une partie était régulièrement occupée par des usagers de drogue. À partir du 1er juillet, d'importants moyens de sécurité mais également de médiation et

d'accompagnement médico-social ont été déployés sur la zone afin d'orienter les usagers de drogue et empêcher la réinstallation d'une scène de consommation. En complément, la ville de Paris renforce sa présence dans le parc et continue d'appuyer des projets d'occupation positive ; C'est dans ce cadre, Ludomonde et L'Intestine interviennent au Jardins d'Éole pendant les mois d'été en offrant aux visiteurs des jeux de société surdimensionnés et des ateliers de sensibilisation au théâtre.

Le montant des subventions proposées par la DASES/Santé est de 13 500 € pour Ludomonde et 10 000 € pour L'Intestine.

2. L'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes

- **L'Association Groupe SOS Solidarités pour le projet « Chantiers Travail Alternatif Payé A la Journée –TAPAJ - pour le ramassage des encombrants dans le 18^e arrondissement ».**

Dans l'esprit d'un chantier éducatif, l'APSAJ a mis en place depuis janvier 2018 un atelier de ramassage des encombrants dans le quartier de la Goutte d'Or impliquant les jeunes du quartier afin d'une part de les sensibiliser au respect de leur cadre de vie et de l'espace public et d'autre part de les remobiliser sur le plan de l'insertion professionnelle.

Afin d'intensifier ce dispositif reconnu tant sur le plan de l'amélioration de la propreté de l'espace public que de la remobilisation professionnelle des jeunes, un nouveau partenariat s'est noué avec le Groupe SOS pour mettre en place des tournées supplémentaires dans le 18^{ème} arrondissement à compter de la fin octobre 2018.

Ainsi, piloté par le CAARUD Kaléidoscope, le projet de ramassage des encombrants dans le 18^{ème} arrondissement s'intègre au programme TAPAJ à Paris et bénéficie aux jeunes de 18-25 ans, usagers de drogues, ne pouvant prétendre aux RSA ou sans revenus, afin de faciliter leur entrée dans les dispositifs d'insertion et de droit commun et de participer à la réduction des risques liés à leur consommation,

Le programme TAPAJ permet ainsi un accès aux missions de travail sans exigence particulière pour être bénéficiaire. La rémunération s'effectue après l'activité professionnelle (rétribuée 10 euros net de l'heure) et se caractérise par un temps de travail réduit.

En 2020, l'association a réalisé avec les jeunes 79 tournées ayant mobilisé 166 jeunes.

Le montant de la subvention proposée en 2021 est de 45 000 €.

3. L'accompagnement des jeunes dans les quartiers politique de la ville

Les actions de prévention de la délinquance figurent parmi les priorités du Contrat de Ville 2015-2020. Centrées sur les Parisiennes et Parisiens âgés de 11 à 25 ans, elles visent à la fois à renforcer le lien social, à tranquilliser l'espace public mais également à faciliter l'insertion et sécuriser les parcours des jeunes susceptibles de commettre des actes de délinquance ou déjà connus de la justice

Dans le cadre de l'appel à projets 2021 du Contrat de Ville, plusieurs projets sont apparus comme relevant du champ de la prévention de la délinquance. Deux critères principaux ont été retenus : l'importance des phénomènes de délinquance dans la zone géographique où se déroule l'action et/ou le fait que les jeunes bénéficiaires soient connus des services de justice (« personnes placées sous-main de justice »).

Plusieurs projets, sélectionnés par la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection en lien étroit avec les équipes de développement local et les mairies d'arrondissement, vous sont aujourd'hui proposés.

À titre d'exemple :

Dans le 18ème arrondissement, l'Association de prévention spécialisée et d'accompagnements des jeunes (APSAJ) propose de reconduire le rallye citoyen dont l'objectif est de faire évoluer les représentations qu'ont les collégiens des professionnels qui interviennent dans l'espace public, des institutions qu'ils fréquentent ainsi que celles qu'ont les professionnels des jeunes qu'ils rencontrent. Ce projet se déroule en partenariat avec les collèges du quartier. De même, l'APSAJ met en place le projet JUPITER : il s'agit de la tenue de la buvette située au Jardin d'Eole à l'intersection des 18e et 19e arrondissements. Ce projet participe à l'insertion professionnelle des jeunes, soutient la vie locale en proposant un espace de chantiers éducatifs permanents et permet de faire évoluer le regard des habitants sur les jeunes. Il contribue également à occuper positivement un espace marqué par la présence d'usagers de drogue.

Dans le 20ème arrondissement, l'association Strata'j'm propose un projet d'occupation positive du Parc de Belleville par des animations ludiques. Les projets Ateliers de reportages numériques au collège Pierre Mendès France (portés par l'association les Fripons) sont reconduits.

Dans le 13ème arrondissement, la DPSP soutient pour la première fois le Deuxième groupe d'intervention, dans son projet d'associer de façon dynamique les jeunes de la résidence Amiral Mouchez aux propositions de l'Escalier-Atelier de curiosité urbaine, par l'organisation notamment d'Apér'ados, rendez-vous hebdomadaires, ou la mise en place d'un atelier chant et d'un atelier théâtre.

L'association Tatane, dans le 14ème arrondissement poursuit la mise en place d'une animation sportive autour du foot ludique en direction des jeunes des quartiers populaires. Les objectifs sont multiples : diffuser l'esprit d'un football durable et joyeux, sans esprit de compétition ou de gagne à tout prix, se servir du football comme jeu pour renouer le dialogue entre filles et garçons, trouver une forme ludique pour redéfinir ensemble les règles et les modalités du jeu et des événements sportifs populaires et, enfin, mobiliser tous les talents autour de la création et de l'insertion, afin de dépasser le simple cadre de la pratique sportive.

Au total, la DPSP propose de soutenir à hauteur de 20 000 euros 10 associations partenaires.

II - Les projets soutenus au titre de la prévention de la récidive et de la radicalisation

1. La prévention de la récidive

1.1. Par l'accompagnement vers l'insertion professionnelle

- **L'association la Mission locale de Paris pour les projets « accompagner le projet d'autonomie des jeunes PJJ pour prévenir la délinquance et la récidive » et le projet « accompagner la sortie de jeunes incarcérés à Paris La Santé et prévenir la récidive »**

Depuis 2012 et suite à une première expérimentation menée en 2010, 2 postes de référents insertion en prison ont été créés au sein des maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis et de Fresnes par la Ville de Paris, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris. Avec la réouverture de la prison de la Santé, qui accueille désormais les jeunes parisiens incarcérés, ces deux postes y sont redéployés depuis septembre 2019.

Ces conseillers de la Mission Locale travaillent en détention avec les jeunes Parisiens âgés de 16 à 25 ans afin de préparer la sortie de prison en construisant un projet de formation et/ou d'insertion professionnelle dans le cadre d'un aménagement de peine.

Face au constat partagé par l'ensemble des partenaires d'un besoin de renforcer la continuité du suivi entamé en détention, un 3ème poste de « référent insertion » travaillant en milieu ouvert et chargé d'assurer le lien entre le « dedans » et le « dehors » a été créé en septembre 2015, en lien avec les travaux initiés dans le cadre du Conseil de Juridiction. Il a pour mission de suivre les jeunes Parisiens accompagnés à Fleury ou à Fresnes après leur sortie de prison par un accompagnement personnalisé et renforcé, en lien étroit avec les Conseillers du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris (SPIP 75) en charge du suivi de l'aménagement des peines. Le financement de ce 3ème poste s'inscrit notamment dans la série de mesures adoptées suite aux attentats de janvier 2015 visant à favoriser la réinsertion des personnes sous-main de justice.

Toutefois, suite à la décision de l'administration pénitentiaire de mettre un terme au soutien financier à ce dispositif cofinancé par le FIPDR et la Ville de Paris, le financement du 3ème poste de conseiller est à ce jour incertain.

En 2020, 161 jeunes ont été accompagnés en milieu fermé et 283 en milieu ouvert.

En outre, la Mission locale de Paris anime le dispositif Passerelle vers le monde professionnel s'adressant à des jeunes parisiens âgés de 16 à 21 ans suivis par la PJJ. Cette action propose à ces jeunes n'adhérant pas aux modalités classiques d'accueil et d'accompagnement, la mise en place, notamment au terme de la mesure judiciaire, d'un accompagnement individuel par un conseiller de la Mission Locale dédié. Cet accompagnement se réalise via des rendez-vous individuels bihebdomadaires et des ateliers collectifs devant permettre, à l'issue, la maîtrise des prérequis indispensables à l'entrée en emploi/formation et la validation d'un projet professionnel individuel.

En 2020, 29 jeunes ont intégré la passerelle.

Cofinancé par le SPIP et le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), **le montant de la subvention proposée en 2021 s'élève à 107 000 € dont 55 000 € pour le financement des postes de référents insertion et 52 000 € pour le financement du dispositif « passerelle vers le monde professionnel ».**

➤ **Fondation Jeunesse Feu Vert Robert Steindecker pour le projet « Nouvelle chance »**

Le projet Nouvelle Chance vise à accompagner les jeunes pour sortir des pratiques de trafic de stupéfiant en les orientant vers le monde du travail. Elle offre ainsi aux jeunes qui lui sont orientés un accompagnement régulier, renforcé et personnalisé et leur propose une activité en entreprise, de façon souple, en fonction des besoins de l'entreprise et des compétences des postulants. Ces jeunes sont sélectionnés soit avec l'appui de la Protection judiciaire de la jeunesse, en raison de leur parcours judiciaire mais aussi de leur capacité et désir de travailler en entreprise ; soit via les éducateurs des clubs de prévention spécialisée.

En 2020, 45 jeunes ont été accompagnés dont 10 bénéficie d'un suivi judiciaire.

Le montant de la subvention proposée en 2021 s'élève à 18 000 €.

➤ **L'Association de Formation et Aide à la Réinsertion (FAIRE) pour le projet « Chantier espaces verts de la ville de Paris pour les personnes en aménagement de peine ».**

L'association met en œuvre, depuis 2012, avec les services de la Ville de Paris un Chantier d'insertion dans les espaces verts parisiens. L'objectif est de remobiliser, former et encadrer des personnes sortant de prison dans le cadre de leur aménagement de peine via l'organisation de chantiers environnementaux dans des parcs et jardins municipaux. Les bénéficiaires exécutent des missions quotidiennes dans les squares et les jardins de la ville de Paris sur proposition des services techniques de la direction des espaces verts de la ville (opérations de nettoyage, de réparation, de mise en peinture, de déneigement...). En complément de l'activité des chantiers et de la formation dispensée, l'association propose également un accompagnement social individualisé et renforcé aux bénéficiaires des chantiers. Cette action s'adresse prioritairement aux personnes sous-main de justice considérées par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) comme étant les plus exclues et les plus éloignées de l'emploi.

En 2020, 12 personnes ont participé au chantier d'insertion (dont 84% de personnes récidivistes). Parmi elles, 41 % ont bénéficié d'une sortie dynamique (emploi, formation, réinscription dans un dispositif de droit commun) et 83% ont recouvré leurs droits sociaux (santé, ressources).

Cofinancé par le SPIP et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), **le montant de la subvention proposée en 2021 s'élève à 23 000 €.**

➤ **L'association Justice deuxième chance pour le projet « Favoriser la réinsertion sociale des parisiens sous-mains de justice par l'emploi ».**

L'association intervient auprès des personnes, sans condition d'âge, sous mesure de justice (placement sous surveillance électronique, semi-liberté, contrainte pénale, etc.). Elle travaille tout particulièrement sur le lien entre le monde carcéral et les entreprises et a développé à cette fin un important réseau

de partenaires comprenant des PME mais également des entreprises de 1er rang, notamment spécialisées dans l'intérim.

L'objectif est d'accompagner des jeunes Parisiennes et Parisiens sous main de justice dans un parcours d'insertion et d'emploi.

Au 31/10/2020, 120 personnes ont été orientées vers J2C. 24 ont fait l'objet d'une convention d'accompagnement avec l'association.

Compte tenu de la suspension de l'action sur le premier semestre 2021, **le montant de la subvention proposée en 2021 est de 7 500 euros.**

➤ **L'association Les Yeux de l'Ouïe pour le projet « e-ciné : parcours d'implication et d'insertion par l'audiovisuel et le numérique »**

L'association « Les yeux de l'ouïe » propose de mettre en œuvre des actions autour de l'insertion professionnelle par l'audiovisuel et le numérique à destination des publics suivis par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de Paris.

Le projet e-ciné est un ensemble de stages permettant des orientations individualisées et la construction d'un parcours évolutif adapté à la situation de chaque bénéficiaire. Les stagiaires sont amenés à réaliser une production mettant en perspective leurs expériences et leurs aspirations.

Le montant de la subvention proposée en 2021 est de 5 000 €.

1.2. **Par l'accompagnement des auteurs présumés de violences conjugales**

➤ **L'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) pour le projet « Accueil des auteurs présumés de violences conjugales ».**

Depuis 2009, l'association mène une action d'hébergement et d'accompagnement social des auteurs (décohabitation des conjoints violents). L'objectif est d'accueillir, héberger et accompagner les conjoints violents orientés par les partenaires (le SPIP à plus de 90%) qui font l'objet d'un contrôle judiciaire impliquant une mesure de décohabitation suite à des violences intrafamiliales et qui ne disposent pas d'alternative à leur domicile. La prise en charge se fait sous 24h dès signalement par le SPIP. L'action est un dispositif rattaché au centre d'hébergement le SAFRAN au sein duquel des sont réservées pour les auteurs de violences conjugales.

Cette action s'inscrit à la fois dans les champs de l'aide aux victimes (femmes victimes de violences conjugales) et de la lutte contre la récidive (auteurs des violences). En effet, le dispositif permet ainsi de protéger la victime et le cas échéant ses enfants, dans l'attente du jugement pénal, en les éloignant de la pression du conjoint, en lui offrant un temps de réflexion pour se faire conseiller (association d'aide aux victimes, avocat) et se projeter dans l'avenir (divorce, garde des enfants, etc.) mais également en lui évitant d'être pénalisée en étant contrainte de quitter le domicile conjugal afin de se protéger. Il permet également à l'auteur des violences de bénéficier d'un accompagnement pour préparer l'après jugement, pour prendre conscience de ses actes et recourir, si besoin, à une démarche de soins en alcoologie ou sur le plan psychologique.

Suite au Grenelle des violences conjugales, l'association a renforcé son dispositif en augmentant le nombre de places de 3 à 11.

En 2020, le dispositif a bénéficié à 27 personnes.

Le montant de la subvention proposée en 2021 est de 77 000 €.

1.3. Par le soutien à l'exécution des peines de travail d'intérêt général (TIG)

➤ **L'APSV pour le projet « Éducation à l'image à la Villette. Stage en milieu ouvert pour des personnes sous-main de justice »**

Le cycle se construit autour du format : « conférence de rédaction » permettant d'aborder les thématiques comme « l'égalité femmes/hommes », « le racisme », « les discriminations », « la laïcité », « la liberté d'expression », « la société de l'image », « la théorie du complot », de manière transversale et à l'issue de laquelle un journal et un support radio/vidéo sont édités. La démarche de l'APSV consiste à ouvrir un espace d'expression individuelle puis de travailler sur un déplacement vers le collectif. La dynamique d'ateliers invite les participants à s'inscrire dans une démarche active par la rencontre et les interviews de professionnels, journalistes, dessinateurs-trices de presse, des magistrats, des élus, à assister à une conférence de rédaction et sont en situation de produire eux-mêmes des supports d'information : reportages, interviews, articles donnant lieu à la production d'un journal et d'une vidéo.

5 cycles composés de 5 jours d'ateliers. Chaque groupe comprend de 10 à 12 jeunes majeurs sous-mains de justice orientés par le SPIP 75.

Afin de permettre la reconduction du projet en 2022, **le montant de la subvention proposé en 2021 est de 28 590 euros correspondant à la réalisation des 4 premiers stages.** Le complément de subvention pour couvrir le fonctionnement du projet en année pleine sera voté au Conseil de Paris en 2022 (7 stages par an).

➤ **L'association Halage pour le projet « Chantier collectif auprès d'un public effectuant des heures de TIG ».**

Le projet permet d'accueillir, lors d'une session, un groupe de 12 à 14 parisiens condamnés à une peine de travail d'intérêt général (TIG) orientés par le SPIP de Paris. Ces jeunes sont accueillis pendant 5 jours, et mobilise les participants autour de travaux d'entretien de la petite ceinture ferroviaire de Paris. Les jeunes sont encadrés par professionnels des métiers des espaces verts. Ce projet propose aux personnes accueillies une découverte concrète du métier d'ouvrier d'entretien des espaces verts et leur permet d'envisager des poursuites de ce parcours en chantier d'insertion.

Le montant de la subvention proposée en 2021 est de 1 250 euros.

➤ **L'association La Mécanique de l'instant pour le projet « La citoyenneté en actes »**

En partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris, l'association met en place *des Ateliers collectifs citoyens* à destination de personnes condamnées à une mesure de TIG.

Chaque session d'une durée de 4 jours permet, par le biais du théâtre participatif/théâtre forum, d'aborder avec les TIGistes des thématiques tels que le racisme (discrimination, rapports aux institutions, violence familiale), le rapport femme/homme (violence conjugale, rapport au mariage, place de la femme) ou encore l'addiction (rapport à la loi, mal être, entraide) à partir d'extraits de pièces de théâtre notamment classiques.

Compte tenu de la suspension de l'action sur le premier semestre 2021, **le montant de la subvention proposée en 2021 est de 4 000 €.**

2. La prévention de la radicalisation

- **L'APSV pour le projet « Esprit critique, déconstruire les mécanismes d'adhésion aux discours de haine, appels à la violence »**

L'association propose la mise en place de divers ateliers collectifs à destination de mineurs placés sous-main de justice visant à déconstruire les stéréotypes et préjugés chez les jeunes et leur donner les clefs d'analyse pour repérer les mécanismes complotistes. Il s'agit, à travers l'analyse et la déconstruction d'une vidéo complotiste et un travail collaboratif pour produire des vidéos, de développer les compétences psychosociales de ces mineurs et de les outiller pour prévenir les risques de manipulation. La Protection Judiciaire de la Jeunesse de Paris a été très étroitement associée à la construction du projet et sera notamment chargée d'identifier et orienter les jeunes participants. Le projet prévoit la mise en œuvre de 4 stages.

En 2020, les 4 cycles ont été menés ayant bénéficié à une quarantaine de jeunes.

Le montant de la subvention proposée en 2021 s'élève à 10 000 €.

- **L'association Espoir 18 pour le projet « Ensemble, par l'art, radicalisons la prévention »**

Initiés en 2019 pour 3 ans, l'association Espoir 18 met en place des ateliers d'écriture et de théâtre hebdomadaires à destination des jeunes du quartier. À travers les ateliers, l'objectif est de développer leur esprit critique en les amenant à s'exprimer sur le sujet de la radicalisation violente, le fait religieux, la laïcité, la citoyenneté et la théorie des complots. Afin de les appuyer dans leur réflexion, des activités culturelles leur sont proposées (pièces de théâtre, projections de films, conférences débat).

Une cinquantaine de jeunes a été impliqué dans le projet en 2020 et 2021.

La pièce de théâtre a fait l'objet d'une représentation à l'auberge de jeunesse Yves Robert (18^{ème}) en juillet 2021.

Le montant de la subvention proposée pour 2021 s'élève à 14 000 €.

- **La maison des journalistes (MDJ) pour le projet « Renvoyé spécial-SPIP »**

Le programme Renvoyé Spécial SPIP consiste à organiser un cycle de 10 rencontres en journée et en nocturne, dans les locaux du SPIP, du quartier de

semi-liberté de la Santé et de la Maison d'arrêt de la Santé. Ces rencontres sont organisées entre des bénéficiaires des services du SPIP 75 (adultes sous-main de justice PPSPJ et/ou détenus participant au programme à titre volontaire) et des professionnels de l'information en exil de la Maison Des Journalistes intervenant à titre volontaire pour témoigner de leur parcours et des raisons de leur exil, de leur reconstruction en France et de la situation de la presse et des droits humains dans leur pays d'origine.

L'action est cofinancée par le FIPDR depuis 2019.

L'action ayant été suspendue pendant le premier semestre 2021, le montant de la subvention proposée en 2021 s'élève à 2 500 €.

III - Les projets soutenus au titre de la protection et de la sûreté

➤ Le Fonds Social Juif unifié pour le projet « Sécurisation des bâtiments, aide aux victimes d'antisémitisme, sensibilisation et prévention ».

Afin de prévenir la commission d'actes antisémites ainsi que les dégradations commises à l'encontre des établissements des associations juives, la Ville soutient financièrement l'association Fonds social juif unifié (FSJU) qui mène des actions de renforcement des dispositifs de protection des établissements et de prévention des actes à caractère antisémite.

La subvention sollicitée vise à soutenir les actions du Service de Protection de la Communauté Juive (SPCJ), créé en 1980 au lendemain de l'attentat de la rue Copernic à Paris. Les programmes développés par le SPCJ recouvrent quatre axes :

- La sécurité des bâtiments : audit de sécurité des bâtiments communautaires (internats, écoles, synagogues, centres culturels, musées, etc.), conseil des chefs d'établissement en matière d'aménagement et de suivi de la réalisation de travaux de protection physique. Les chantiers de sécurisation portent notamment sur des travaux de métallerie/serrurerie, maçonnerie, création de SAS, vitrage de protection et vidéo protection.

- L'accompagnement des écoles en matière de sécurité : coordination des actions et programmes liés à la sécurité des publics des établissements scolaires, établissement d'une « cartographie sécuritaire » fondée sur une analyse des risques, des antécédents et la prise en compte des moyens sécuritaires existants (techniques et humains).

- L'aide aux victimes d'actes antisémites : écoute, assistance et conseils dans un premier temps, puis, si besoin, accompagnement des victimes dans leurs différentes démarches juridiques et mise en relation avec des services d'aide psychologique et sociale. Cette activité nécessite des moyens importants pour faire face au nombre élevé d'actes antisémites de toute nature (verbales, physiques, matérielles, etc.).

- Le programme prévention jeunesse : créé en 2009, cette action permet de déployer dans les écoles et les centres de vacances des séances de sensibilisation aux questions de sécurité et d'antisémitisme.

Le montant de la subvention proposée pour 2021 s'élève à 180 000 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées :

- au chapitre 931, article 65748, rubrique P11 «Police sécurité justice», ligne 11000010
« Protection et surveillance » du budget de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement, pour 585 840 euros ;

La dépense correspondante à la subvention de la DASES/Santé sera imputée :

- au chapitre 934, article 65748, rubrique 412, destination 4120006, du budget de la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement, pour 123 500 euros.

Il est également demandé à votre assemblée d'autoriser la Maire de Paris à signer les conventions et les avenants aux conventions avec ces 26 associations.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris